



## Deffichage bancaire banque de france

Par **taureauuu**, le **13/01/2015** à **20:38**

Bonjour  
Ma question est simple  
Après 5ans d interdiction  
Bancaire banque postale  
suite a un découvert  
Non rembourser de 500e  
Je demande a la banque postale  
Par lettre recommandé  
Le défichage a la banque  
De France via la banque postale  
Il me réponde que tant que je ne les  
Aurait pas rembourser il ne demanderont  
Pas mon déffichage à la BDF  
On t il le droit... Ece normal  
Merci de votre réponse  
Patrick

Par **domat**, le **13/01/2015** à **20:55**

bsr,  
en principe le fichage au FICP est pour une durée de 5 ans.  
Dès que vous régulariserez l'incident de remboursement auprès de l'établissement, celui-ci  
demandera à la Banque de France de procéder à votre radiation du fichier (à votre défichage).  
tant que vous n'aurez pas remboursé, vous serez fiché.  
cdt

Par **taureauuu**, le **13/01/2015** à **21:01**

A merci pour la réponse je voulait  
Être sur merci beaucoup  
Cdt